



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET DE METIERS
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Immatriculation Personne Physique
(Entreprise individuelle)

Création

Pièces à fournir :

- 1 pouvoir lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (disponible à la CACIM)
- 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois
- Justificatif du siège :
 - Si l'activité est exercée au domicile :
 - pour les locataires, merci de nous fournir une quittance E.D.F ou Téléphone ainsi que la copie de la lettre informant que l'habitation sera le siège administratif de l'activité
 - Pour les propriétaires, merci de nous fournir un justificatif de propriété ainsi que quittance EDF ou Téléphone
 - Si l'activité est exercée dans un local commercial, merci de fournir une copie du bail commercial, le cas échéant, une autorisation de domiciliation
- 1 attestation du conjoint marié sous un régime de communauté de biens
- 1 déclaration de non condamnation

☞ S'il s'agit d'une activité réglementée, prendre contact avec le CFE pour les pièces supplémentaires à fournir au 05-08-41-05-30